

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS CAVIARDEE NO 5 DE LA REGIE DE L'ENERGIE (LA REGIE) A GAZIFERE RELATIVE A LA DEMANDE D'APPROBATION DU PLAN D'APPROVISIONNEMENT ET DEMANDES DE MODIFICATION DES TARIFS DE GAZIFERE INC. A COMPTE DU 1^{ER} JANVIER 2023 ET DU 1^{ER} JANVIER 2024

APPROVISIONNEMENT EN GAZ DE SOURCE RENOUVELABLE ET MESURES DE SUIVI

- 1. Références :**
- (i) Décision [D-2022-124](#), p. 10 et 11, par. 32 et 41;
 - (ii) Pièce B-0094, GI-22, Document 3, p. 3 (sous pli confidentiel), et caviardée à la pièce [B-0093](#);
 - (iii) Pièce B-0110, GI-25, Document 2, p. 40, R. 10.2.1 (sous pli confidentiel), et caviardée à la pièce [B-0109](#);
 - (iv) Pièce [B-0109](#), GI-25, Document 2, p. 42, R. 10.4.2;
 - (v) Dossier R-4008-2017, pièce [A-0136](#), p. 3 à 5.

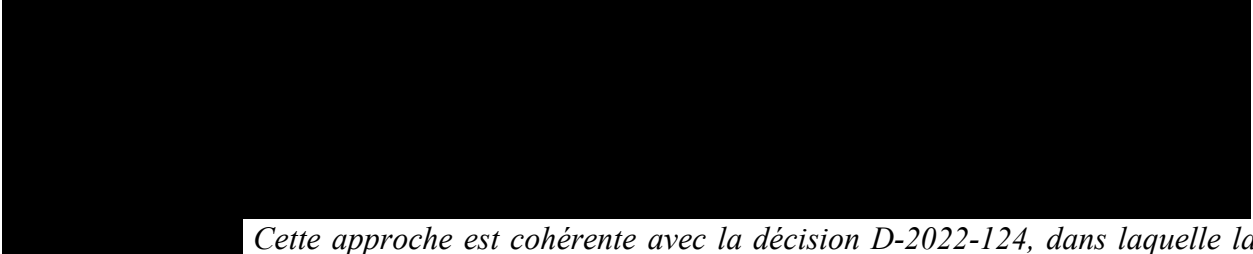
Préambule :

(i) « [32] *La Régie est préoccupée par le fait que les retards dans la mise en service des installations du fournisseur initialement choisi pour 2022 aient résulté en une situation d'urgence. Elle, comprend que Gazifère a été informée au printemps 2022 d'un premier retard et, ensuite, en septembre 2022 d'un second retard reportant au printemps 2023 la mise en service de l'usine de production de GNR choisie. La Régie est d'avis que Gazifère aurait pu envisager une alternative avant l'occurrence d'une situation d'urgence exigeant que des décisions soient requises dans de très courts délais.*

[...]

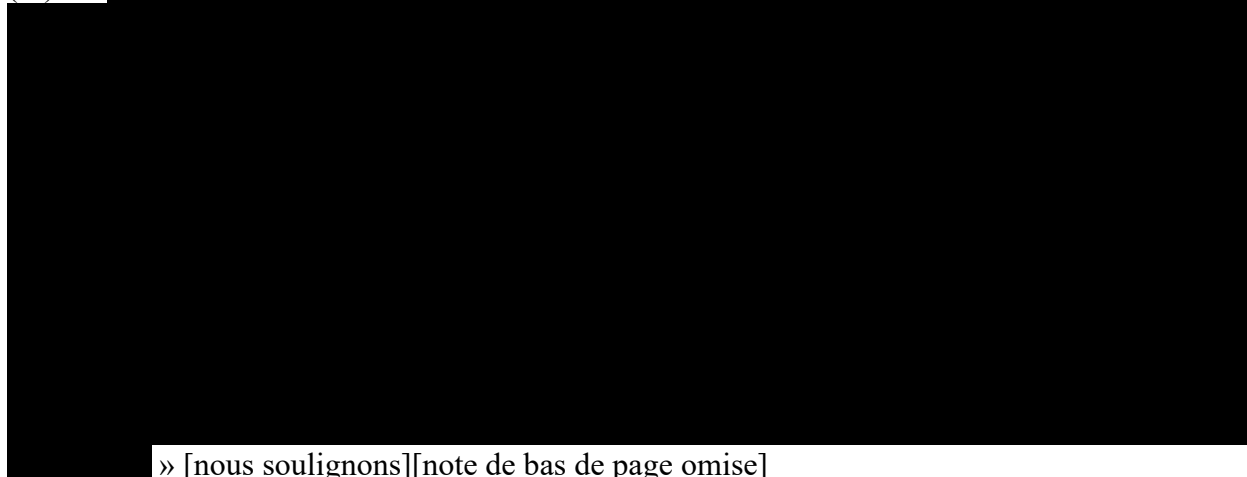
[41] *Tel qu'indiqué plus haut, la Régie est préoccupée par le fait qu'une situation d'urgence soit survenue, requérant une approbation des caractéristiques des contrats dans un délai extrêmement serré. Par conséquent, elle examinera, dans le cadre de la phase 2, la possibilité d'adopter des mesures visant à prévenir de tels enjeux pour l'avenir. La Régie invite Gazifère et les intervenants à soumettre leurs propositions à cet égard, qui seront examinées dans le cadre de cette phase. »*
[note de bas de page omise]

(ii) *Gazifère propose de s'engager dans la mise en place de suivis périodiques à dates fixes avec son fournisseur et d'informer également la Régie au moment où les livraisons débiteront,*

 Cette approche est cohérente avec la décision D-2022-124, dans laquelle la

Régie a invité Gazifère à soumettre des mesures visant à prévenir, dans un contexte où la livraison du GNR ne peut être effectuée comme prévu, la nécessité d'approuver des caractéristiques contractuelles dans l'urgence. » [nous soulignons] [note de bas de page omise]

(iii) «



» [nous soulignons][note de bas de page omise]

(iv) « *Gazifère demeure à l'affut des opportunités d'approvisionnement et du développement de projets de production de GNR en Amérique du Nord. Elle constate que bien que plusieurs projets aient été annoncés, la mise en marché de ceux-ci a été retardée presque partout. Elle constate d'ailleurs qu'Énergir n'a pu rencontrer son obligation réglementaire pour la livraison de GNR pour l'année 2022. En ce qui a trait aux mesures et à la réglementation implantées aux États-Unis pour favoriser la décarbonation, Gazifère constate que ces dernières ont favorisé le développement de projets, bien qu'elles exercent également une pression à la hausse sur les prix.*

Gazifère demeure déterminée à développer localement les sources de GSR afin de contrôler cette volatilité des prix et assurer, du moins en partie, son approvisionnement. Parallèlement, Gazifère a entretenu des conversations avec des courtiers et des producteurs de GNR tout au long de l'année afin de pouvoir présenter à la Régie de nouveaux contrats d'approvisionnement à des conditions de prix et de durée raisonnables. » [Nous soulignons]

(v) Par cette lettre au dossier R-4008-2017, la Régie retient la procédure accélérée d'examen des caractéristiques des contrats de GNR qu'Énergir entend conclure, selon le traitement réglementaire suivant :

**« PROCÉDURE ACCÉLÉRÉE D'EXAMEN DES CARACTÉRISTIQUES DE
CONTRATS DE GNR**

Étapes	Contrats de plus de 2 ans	Contrats de moins de 2 ans
Dépôt à la Régie de la demande d'autorisation spécifique par Énergir	Jour 0	Jour 0
Transmission des informations confidentielles aux représentants des intervenants ayant souscrit des engagements de confidentialité	Jour 0	Jour 0
Demandes de renseignements de la Régie et des intervenants	Jour 15	Jour 7
Réponses d'Énergir aux demandes de renseignements	Jour 30	Jour 12
Preuve des intervenants	Jour 45	Jour 17
Demandes de renseignements aux intervenants	Jour 48	Jour 20
Réponses des intervenants aux demandes de renseignements	Jour 55	Jour 23
Audience (au besoin)	Jour 60	Jour 25
Décision de la Régie	Jour 90	Jour 30 (motifs à suivre)

»

La Régie y précise également les exigences en matière de renseignements à fournir lors du dépôt de la preuve d'Énergir, en pages 4 et 5.

Demandes :

- 1.1 **Compte tenu des situations de retards décrites aux références (i) et (ii),** [REDACTED] **veuillez commenter la possibilité pour Gazifère d'avoir recours à des appels d'offres afin de combler ses besoins en approvisionnements en GSR pour l'année 2023.**
- 1.2 **Considérant les conversations que Gazifère a déjà eues avec des courtiers et des producteurs de GNR, tel que mentionné à la référence (iv), veuillez indiquer si Gazifère explore des alternatives dans l'éventualité où des retards supplémentaires sont constatés. Veuillez élaborer.**
- 1.3 **Veuillez commenter la possibilité pour Gazifère de mettre en place un traitement règlementaire relatif aux demandes d'approbation des caractéristiques des contrats similaire à celui prévu pour Énergir, tel que présenté à la référence (v).**

Si non, veuillez expliquer, et présenter une proposition que Gazifère considère appropriée.

1.4 Veuillez également confirmer la possibilité pour Gazifère de fournir, au soutien de sa demande d'approbation des caractéristiques de contrats de GSR, les renseignements dont la liste est incluse aux pages 4 et 5 de la référence (v).

STRATÉGIE D'ACHAT DE DROITS D'ÉMISSION

2. **Références :** (i) Pièce B-0076, p. 5 et 6 (sous pli confidentiel);
(ii) Pièce B-0076, p. 6 (sous pli confidentiel).

Préambule :

(i) « [REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

(ii) « [REDACTED]

- [REDACTED];
- [REDACTED];
- [REDACTED];
- [REDACTED];
- [REDACTED] »

Demandes :

2.1

[Redacted text block]

2.2

[Redacted text block]

2.3

[Redacted text block]

[Redacted text block]